



SÉANCE ORDINAIRE
DU 17 JANVIER 2022 À 19 H
TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE

Dans le contexte de la recrudescence de la pandémie de la maladie à coronavirus COVID-19, de la transmission communautaire du variant Omicron et de l'annonce de nouvelles mesures sanitaires par les gouvernements, la municipalité de Lac-du-Cerf se voit contrainte de tenir la première séance du conseil municipal de l'année 2022 en vidéoconférence, laquelle disponible sur le site Internet de la Municipalité dans les plus brefs délais.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC :

Vous souhaitez poser une question au conseil sur un sujet inscrit à l'ordre du jour?

Écrivez un courriel à l'adresse dg@lacducerf.ca. Nous prendrons les questions dès maintenant, et ce, jusqu'à 14 h le lundi 17 janvier 2022.

Monsieur le Maire répondra aux questions d'ordre général selon la durée habituelle de la période de questions et nous répondrons aux questions particulières en mode privé par courriel ou par téléphone.

Merci de votre compréhension !